



Montcherand, le 16 mai 2022

Préavis municipal n° 02/2022 relatif au changement de système et de prestataire informatique

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis demande au Conseil général d'autoriser la Municipalité de remplacer le système informatique actuel WW-Soft ainsi que celui de gestion des procès-verbaux par la solution Urbanus de la société Data Consulting.

2. Préambule

Le prestataire de service informatique Axians Ruf SA connu jusqu'en 2018 sous le nom de Ruf Diffusion SA ou encore Bobco Diffusion SA jusqu'en 2007 fourni les applications métiers de notre Commune. Cette société est implantée à Schlieren avec des bureaux à Yverdon-les-Bains.

Ces applications nous permettent de gérer la comptabilité financière et débiteurs ainsi que la gestion de notre contrôle des habitants.

Depuis l'année 2020, nous avons également opté pour un logiciel de gestion des procès-verbaux de la société Wedo ; malheureusement cette solution n'est pas liée au logiciel de Axians Ruf SA.

Le coût annuel d'exploitation de ces deux solutions informatiques est de CHF 9'927.80 par année (Axians Ruf SA CHF 7'355.80 / Wedo gestion de PV CHF 2'572.00).

Vu la complexification de la gestion de l'administration communale, la volonté et la nécessité future de digitaliser les processus, la solution actuelle ne correspond plus à nos attentes, tant par ses fonctionnalités que par son visuel.

Les objectifs du changement de solution et de prestataire sont les suivants :

- Pérenniser la gestion de l'administration communale avec un outil moderne pour les prochaines années.
- Pouvoir digitaliser progressivement tous les processus ayant du sens pour la commune sans limitation dû à un outil informatique.
- Intégrer la gestion d'outil moderne et entièrement digitalisé comme la gestion des procès-verbaux.
- Proposer une gestion électronique des documents (GED) centralisée et sécurisée pour la Commune.



- Viser la compatibilité avec le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) ; Data Consulting a de l'expérience avec la migration vers MCH2 acquise dans les cantons de Fribourg et du Valais.
- Acquérir une solution informatique dans un budget en relation avec la taille de la Commune.

Durant ces trois dernières années, plusieurs solutions nous ont été proposées par différents prestataires informatiques sans jamais nous convaincre. A chaque fois la solution n'était pas complète et, ou le prix d'exploitation trop élevé.

Nous avons été approchés par la société Data Consulting, basée à Lausanne, et qui compte plus de 100 communes de 150 à 10'000 habitants sous sa responsabilité, et emploie plus de 20 personnes. De nombreuses communes alentours sont très intéressées par leurs prestations.

La solution proposée regroupe l'ensemble des fonctionnalités que nous souhaitons implanter à la Commune et d'autres options qui pourraient nous être utiles dans le futur. Avec pour exemple, le relevé automatique des compteurs d'eau, la gestion des locations de salles et la gestion du cimetière.

Le coût d'exploitation de la solution de Data Consulting sera de CHF 10'026.90 soit une augmentation annuelle de CHF 100.00, la migration vers cette nouvelle solution n'aura qu'un faible impact sur le budget annuel.

Le coût unique de migration et de reprise des données est quant à lui estimé à CHF 63'510.00, dont voici le détail :

RESUME DES COUTS – ACHAT

Urbanus applications – licences	19 050.00
Logiciel tiers	700.00
Prestations de mise en œuvre	49 320.00
Rabais – Conditions spéciales projet	-10 100.00
Coûts initiaux (uniques)	58 970.00 (HT)

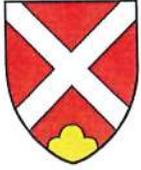
Maintenance corrective évolutive Urbanus avec licence d'utilisation	
Contrat de support utilisateur 30 min par mois	
Abonnement pour installation de la mise à jour annuelle Urbanus (1x/an)	
Hébergement utilisateurs Data Center sécurisé	
Abonnement annuel Microsoft 365 Apps Entreprise	2 utilisateurs
Coûts d'exploitation annuels	9 310.00 (HT)

3. Conclusion

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Municipalité de
Montcherand**



Décide :

1. Un crédit de CHF 70'000.00 est octroyé à la Municipalité pour le remplacement du système informatique communal.
2. Ce montant sera financé par la trésorerie courante.
3. Le montant sera amorti sur une durée de 5 ans

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Bertrand Gaillard

La secrétaire

Sandra Cunsolo



Délégué municipal : Nicolas Biselx